



Le Premier ministre présente depuis Nantes les cinq grands chantiers de la Justice



L'accueil du Premier Ministre Edouard PHILIPPE et de Nicole BELLOUBET Garde des Sceaux par Xavier RONSIN, Premier Président, Véronique MALBEC Procureur Général près la cour d'appel de Rennes, Rémy LE HORS Président du tribunal de grande instance de Nantes.

Le Premier Ministre Édouard PHILIPPE et la Garde des Sceaux Nicole BELLOUBET ont présenté vendredi 6 octobre 2017 à Nantes les grands chantiers de la Justice. La démarche qui repose sur cinq piliers, vise à **"transformer en profondeur la Justice afin qu'elle réponde efficacement aux attentes des justiciables et de ceux qui rendent la justice"**. Les consultations annoncées par le gouvernement devraient aboutir au printemps 2018.

" La Justice est une priorité du quinquennat" a réaffirmé Edouard PHILIPPE. Accueilli par Xavier RONSIN Premier Président, Véronique MALBEC Procureur Général près la cour d'appel de Rennes et Rémy LE HORS président du tribunal de grande instance de Nantes, le Premier

Ministre et la Garde des Sceaux ont rencontré un parterre fourni de magistrats, de fonctionnaires de la justice et de personnalités en cours de cette rencontre.

Cinq grands chantiers

"Notre gouvernement mettra tout en œuvre (...) pour rétablir la confiance de nos

« concitoyens dans la Justice » a déclaré Édouard Philippe en détaillant les cinq grands chantiers prioritaires de la Justice pour y parvenir. La transformation numérique, l'amélioration et la simplification de la procédure pénale, l'amélioration et la simplification de la procédure civile, l'adaptation de l'organisation territoriale ainsi que le sens et l'efficacité des peines.



Chacun d'entre-eux sera coordonné par deux personnalités venant d'horizons professionnels divers : magistrats, avocats,

professeur d'université, élus et cadre du secteur privé. Charge à ces maîtres d'œuvre de mener une concertation et de restituer leurs propositions à la garde des Sceaux dès le 15 Janvier 2018. Trois lois devraient être proposées à la fin du premier semestre 2018, dont une loi de programmation quinquennale et deux lois de simplification de procédure civile et pénale.

Quid des travaux du sénat ?

Une nouvelle consultation qui se rajoute, sans faire mention pour le moment assez curieusement des travaux déjà engagés depuis plusieurs mois par les sénateurs. **«125 de ses 127 recommandations ont été votées à l'unanimité par les membres de la commission des lois»**, plaide Philippe Bas, son président dans Le Figaro. **«Le gouvernement peut s'approprier ce texte et l'amender autant que bon lui semble à l'Assemblée nationale. Sinon, craint-il, rien ne verra le jour avant fin 2018.»**

« Développer puissamment la conciliation et la médiation »

Clé de voûte de l'ensemble du projet de modernisation de la maison Justice, le numérique. Les projets vont de la dématérialisation des procédures au service permettant de suivre celles-ci en ligne, en passant par la plateforme Internet de dépôt de plainte, sans oublier l'interconnexion des fichiers.

« La remise à niveau des moyens de la Justice (...) doit s'accompagner d'une transformation en profondeur. Les acteurs de la Justice sont en attente d'un véritable plan d'action » déclare la ministre de la Justice. Le juge comme l'ultime recours. Nicole BELLOUBET le martèle. **«Il faut simplifier les règles de saisine du juge et développer puissamment la conciliation et la médiation. Quitte à les rendre obligatoires».** La Chancellerie souhaite également revoir les modes de saisine, privilégier les procédures écrites. Pour fluidifier la justice souvent encauminée, la garde des Sceaux propose aussi de réformer l'appel pour en limiter le recours.

Revoir la carte judiciaire

La Chancellerie entend aussi revoir la carte judiciaire. Se pose la question du réseau des cours d'appel, jugées trop nombreuses. Mais aussi, plus explicitement, la création de tribunaux de proximité permettant de conserver les contentieux du quotidien,

tandis que les tribunaux de grande instance pourraient se spécialiser afin de répondre à la complexité croissante du droit. De quoi assurer plus de rapidité et de sécurité juridique. **«Notre système est devenu trop complexe, parfois déresponsabilisant, et il n'atteint pas ses objectifs»** pointe le premier ministre.

Dans une cour d'appel où des élus craignent l'amputation de la Loire Atlantique et la disparition de juridictions, le Premier ministre s'est voulu rassurant. " **"J'ai lu les inquiétudes de la réforme de la carte judiciaire. Nous conserverons le maillage actuel"**.

Théo LE DIOURON

Pour plus d'informations : Justice.gouv.fr

<http://www.justice.gouv.fr/la-garde-des-sceaux-10016/le-premier-ministre-presente-a-nantes-les-chantiers-de-la-justice-30914.html>

Le Figaro du 6 octobre 2017

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/10/06/01016-20171006ARTFIG00343-les-grands-chantiers-de-la-justice-enfin-lances.php>



Le nantais Dominique RAIMBOURG, Avocat, Ancien député, ancien président de la commission des lois est nommé référent du quatrième chantier d'adaptation de l'organisation judiciaire avec Philippe HOUILLON, avocat, ancien bâtonnier, Ancien député, ancien président de la commission des lois.